

Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
11 AVRIL 2022 A 20H30**

Effectif légal du conseil municipal : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Date de convocation : 05.04.2022

Secrétaire de séance : ROUSSET Cédric

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2022
2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Budget Principal
3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Budget Chaumière des Saveurs
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022
5. Vote du budget primitif 2022 – Budget Principal
6. Vote du budget primitif 2022 – Budget Chaumière des Saveurs

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CELLE Éric	GRAIL Jérôme
CHANAL Fabrice	PERBET Yoann
DESCAMPS Véronique	ROUSSET Cédric
GENTES Laurent	

Absent(s) excusé(s) : GIROUD Florence donne pouvoir à CELLE Éric

Absent(s) : DALENS Gérard, ROUX Élodie

Ajout d'un point à l'ordre du jour avec accord du conseil à l'unanimité :

7. Subventions à l'association de portage des repas et à l'APE école publique de Laussonne

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022.

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget Principal

Après avoir examiné les comptes administratifs respectifs statuant sur l'affectation du résultat de

fonctionnement de l'exercice 2021 du budget principal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

BUDGET COMMUNAL

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 16 831,03
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	116 135.64
RESULTAT A AFFECTER	99 304.61
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	-51 728.69
SOLDE DES RESTES A REALISER	534.00
AFFECTATION	99 304.61
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT	60 000.00
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	39 304.61

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget Chaumière des Saveurs

Après avoir examiné les comptes administratifs respectifs statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget annexe Chaumière des saveurs, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

BUDGET ANNEXE LA CHAUMIERE DES SAVEURS

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	65 990.32
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	-65 990.93
RESULTAT A AFFECTER	-0.61
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT (D 001)	-8 476.47
SOLDE DES RESTES A REALISER	0.00
BESOIN DE FINANCEMENT	8 476.47
AFFECTATION	0.00
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT	0.00
DEFICIT REPORTE D 002	-0.61

4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux d'imposition des deux taxes locales pour 2022 comme suit :

- 26,17 % : Taxe foncière sur les propriétés bâties
- 33,47 % : Taxe foncière sur les propriétés non bâties

5. Vote du budget primitif 2022 – Budget Principal

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2022 Communal qui s'élève en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges Générales	72 950,00	70	Produits services	2 566,00
012	Charges de personnel	19 300,00	73	Impôts et Taxes	70 650,00
65	Autres charges de gestion courante	40 991,67	74	Dotations participation	86 121,00
67	6744 Versement pour budget Chaumière	42 757,09			
66	Charges financières	3 079,00	75	Autres produits de gestion courant	30 000,00
014	Atténuation de produits (FNGIR)	9 700,00	013	Transfert de charges	
022	Dépenses imprévues	865,00	77	Produits exceptionnels	300
023	Transfert section d'investissement	37 253,26	002	Résultat de fonctionnement reporté	39 304,61
68/042	Transfert entre sections	7 637,53	78/042	Transfert entre sections	5 591,94
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		234 533,55	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		234 533,55

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'investissement	51 728,69	001	Excédent d'investissement	
16	Emprunt capital	10 809,00	1068	Affectation résultat	60 000,00
21	Immobilisation corporelles	74 848,58	021	Transfert de la section de fonctionnement	37 253,26
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	10222/10	FCTVA	4 000,00
020	Dépenses imprévues	956,58	13	Subventions d'investissements	43 044,00
			16	Emprunt capital et dettes assimilées	2 000,00
28/040	Transfert entre sections	5 591,94	28/040	Transfert entre sections	7 637,53
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		153 934,79	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		153 934,79

6. Vote du budget primitif 2022 – Budget Chaumière des Saveurs

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2022 Chaumière des Saveurs qui s'élève en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges générales	3 100,00	74	Dotations participation	0
65	Autres charges de gestion courante	10,00			
66	Charges financières Intérêts	5 344,02	75	Autres produits	475
67	Charges exceptionnelles	0,00			
022	Dépenses imprévues	0,00	042/777	Transfert de charges	13 439,00
023	Transfert à la section d'investissement	13 772,46	774	Subv du Budget Commune	42 757,09
68/042	Transfert entre sections	34 444,00	002	Excédent reporté	
002	Déficit reporté	0,61			
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		56 671,09	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		56 671,09

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'investissement	8 476,47	001	Excédent d'investissement	
16	Emprunt capital	23 300,99	13	Subventions (1341)	
21	Immobilisation corporelles	5 000,00	1068	Affectation résultat	
			021	Transfert section de fonctionnement	13 772,46
			16	Emprunt capital et dettes assimilées	2 000,00
040	Transfert entre sections	13 439,00			
			28/040	Transfert entre sections	34 444,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		50 216,46	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		50 216,46

7. Subventions à l'association de portage des repas et à l'APE de l'école publique de Laussonne

L'APE de l'école publique de Laussonne sollicite une participation financière de la part de la commune dans le cadre du voyage scolaire organisé par l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une dotation selon la répartition suivante :

- APE école publique de Laussonne : 54€ par enfant de Moudeyres, soit un total de 162€
- Association de portage des repas à domicile : 700 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06

Le Maire
Laurent GENTES

